

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE

HAUTE-GARONNE INGENIERIE - ATD

ETABLISSEMENT PUBLIC DEPARTEMENTAL
54 Boulevard de l'Embouchure 31200 Toulouse



DELIBERATION
Conseil d'Administration du 19 septembre 2024

Séance du : 19/09/2024

Date de convocation : 09/09/2024

Membres en exercice : 30

Quorum : 16

Présents ou représentés : 21

Absents ou excusés : 9

Seuil de la majorité absolue : 11

Pour : 21	Contre : 0	Abstention : 0
------------------	-------------------	-----------------------

Délibération 24.09.701

Objet : annulation de titres pour cotisations d'adhésion d'un syndicat dissous (Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique des Bassins Versants de Villemur sur Tarn)

Le 19 septembre 2024 à 10h00 s'est réuni à la Maison des Territoires de la Haute-Garonne, le Conseil d'Administration de Haute-Garonne Ingénierie-ATD, sous la présidence de Monsieur Sébastien VINCINI, Président de Haute-Garonne Ingénierie-ATD.

L'assemblée était composée comme suit :

PRESENTS/REPRESENTES : (21 membres)

Madame Julie ALBOUY (pouvoir à Monsieur Loïc GOJARD), Messieurs Jean-Marc BERGIA, Daniel CALAS, Mesdames Catherine CAMBEFORT (pouvoir à Madame Véronique VOLTO), Martine CROQUETTE, Messieurs Serge DEUILHE, André DURAND, Loïc GOJARD, Olivier GUERRA (pouvoir à Madame Maryse VEZAT-BARONIA), Madame Isabelle HARDY, Messieurs Patrice LAGORCE, Patrick LEFEBVRE, Mesdames Aude LUMEAU-PRECEPTIS, Emilienne POUMIROL, Monsieur Bernard PRINCE, Mesdames Françoise SIMEON, Florence SIORAT, Maryse VEZAT-BARONIA, Annie VIEU (pouvoir à Madame Aude LUMEAU-PRECEPTIS) et Véronique VOLTO.

EXCUSES : (9 membres)

Messieurs Jérôme BOUTELOUP, Victor DENOUVION, Madame Sandrine FLOUREUSSES, Messieurs Laurent FOREST, Jérôme LAFFON, Didier LAFFONT, Madame Lauriane MASELLA, Messieurs Philippe PETIT et Lionel WELTER.

Le Syndicat intercommunal d'aménagement hydraulique des Bassins Versants de VILLEMUR SUR TARN (SIAHBVVT), adhérent de l'Agence Haute-Garonne Ingénierie-ATD a fait l'objet d'une décision préfectorale en date du 16 décembre 2022, actant la dissolution et la fin de l'exercice des compétences de cette structure à compter du 31 décembre 2022.

L'Agence n'a été informée de cette situation qu'au cours du mois de juillet 2024.

Or, des titres ont été émis en 2023 et en 2024 pour percevoir le montant des adhésions de ce syndicat à HGI-ATD portant les références suivantes :

- Titre n°827 du 31 décembre 2023 (bordereau 41) d'un montant de 89,00 € pour la cotisation 2023,
- Titre n°31 du 10 avril 2024 (bordereau 9) d'un montant de 89,00 € pour la cotisation 2024.

Par conséquent, il y a lieu d'annuler les titres émis s'agissant d'une structure dissoute, n'ayant plus d'existence juridique, ni de budget.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'administration présents ou représentés, décident à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Président à :

- Procéder à l'annulation des titres émis relatifs aux cotisations facturées en 2023 et 2024 représentant un montant total de 128,00 € au nom du Syndicat intercommunal d'aménagement hydraulique des Bassins Versants de VILLEMUR SUR TARN, suite à sa dissolution au 31 décembre 2022 ;
- Accomplir toutes les formalités administratives nécessaires pour le traitement de ce dossier.

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet, conformément à l'article L. 3241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président de Haute-Garonne Ingénierie-ATD

Sébastien VINCINI